

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 04/03/2026

ID : 024-984303834-20260226-2026\_02\_06-DE



OFFICE DE TOURISME  
Quai Cyrano Bergerac  
1 rue des Récollets  
24100 Bergerac

Tel : 05 53 57 03 11  
Portable : 06 07 69 38 61

OFFICE DE TOURISME  
BERGERAC  
Avis des délibérations

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de suppléants : 10

Titulaires : 6  
Suppléants : 1  
Pouvoirs : 3  
Votants : 10

Séance du : 26/02/2026  
Date de convocation : 10/02/2026

**TITULAIRES PRESENTS:** Mme Laurence Rouan, M Pascal Prévot, M Anthony Castaing, M Roland Fray,  
**SUPPLEANTS PRESENTS :** M Cyril Goubie, M Jean-Claude Bonnamy, M Jean-Jacques Chapellet, M Yann Vergniaud, M Joris Boudouin,  
**EXCUSE(ES):** Mme Michelle Dorange, M Frédéric Delmares, M Lionel Lacombe, M Julien Bourgeois, M Jean-Marc Fontaine, M Stéphane Mottier, M Fabien Ruet, M Jean-Luc Bousquet, M Christophe Gravier

**Secrétaire de séance :** Mme Laurence Rouan

n°2026\_02\_06

**OBJET:**

**Charte des produits de bouche et épicerie fine de la Maison des vins**

Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L.133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CAB du 13 décembre 2023 portant création de l'EPIC Quai Cyrano ;

Vu les statuts de cet EPIC et notamment l'article 3.1 : « objet et missions »,

Monsieur le Président propose de soumettre à l'avis du comité de direction l'appel à projet présenté en annexe de la présente délibération.

L'EPIC est engagé depuis le début de l'année 2026 dans une démarche « Qualité Tourisme » et souhaite valoriser, au sein de la boutique de l'Office de tourisme ainsi que de la Maison des vins située au premier étage du bâtiment, des produits issus de circuits courts.

Qu'il s'agisse de produits en lien avec l'univers du vin, de produits d'épicerie fine ou encore de produits proposés à la dégustation durant la saison estivale, l'Office de tourisme entend mettre en avant des productions fabriquées, par des artisans locaux, illustrant la richesse et la diversité du territoire.

L'établissement d'un « cahier des charges fournisseurs » tel que présenté en annexe, permettra de ne référencer que des produits de bouche qui seraient conformes aux attendus de l'EPIC.

La délibération concernant la charte des produits de bouche et épicerie fine de la Maison des vins est adoptée à l'unanimité des membres du Comité de direction.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 04/03/2026

ID : 024-984303834-20260226-2026\_02\_06-DE



Document certifié conforme

Transmis en Préfecture de la Dordogne  
Le mardi 03/03/2026

**LOAI CYRANO**  
Récollets - 24100 BERGERAC  
05 53 57 03 11  
984 303 834 00019

La directrice de l'EPIC  
Mme Marion CORNILLE

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Bergerac,

Le mardi 03/02/2026

Le Président,  
M. Pascal PREVOT